



Réfs :

CACES®R490

CACES® R490 Grue de chargement – Avec ou sans option télécommande R490

Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation d'un engin de chantier Être capable de manipuler un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité Savoir rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement (avec ou sans option télécommande) 	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie concernée 	
Contexte réglementaire	<p>Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du code du travail. Ses modalités sont définies par l'article 1 de l'arrêté du 2 Décembre 1998 pris en application de cet article. Lors de cette formation, des apports théoriques relatifs à la réglementation et à la sécurité, ainsi qu'une mise en situation pratique sont dispensés.</p>	
Public concerné	<p>Toute personne travaillant dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, amenée, dans le cadre de son activité, à utiliser un engin de chantier type grue de chargement</p>	
Prérequis	<p>Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service santé au travail) Être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule porteur de la grue</p>	
Modalités d'organisation	<p>Formation en inter ou en intra selon demande Minimum 2 inscrits / Max 6 stagiaires par groupe</p>	<p>Durée : variable selon le niveau (2 à 5 jours) et les différentes catégories</p>
Qualité des intervenants	<p>Formateurs et testeurs qualifiés et certifiés, expérimentés auprès d'un public d'adultes</p>	
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Parcours individualisé selon le niveau de chaque apprenant Méthodes et approches actives, démonstratives, participatives, échanges et partages d'expériences Questions / Réponses 	
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Salle de formation équipée d'un ensemble multimédia Un engin de chantier Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas Plateau technique privé/aire d'évolution 	<p><u>A fournir par participant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Remise d'un support de formation (documentation complète et ciblée)
Moyens de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Feuille d'émargement signée par demi-journée par l'apprenant et le formateur Suivi de la formation par le coordinateur ou le responsable pédagogique 	
Moyens d'appréciation des résultats de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la progression du participant tout au long de la formation par le formateur Passage d'un examen théorique Questionnaires à choix multiples (QCM) Examen pratique de manipulation d'un engin de chantier conforme à la R490 de sa catégorie 	
Validation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Délivrance (si résultats positifs) d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des grues de chargement, avec ou sans option télécommande, si résultats positifs. 	
Inscription Contact Délai d'accès Accessibilité	<p>Contactez votre conseiller au 09.50.38.48.46 ou 06.58.88.85.56 <u>Délais d'accès à la formation</u> 15 jours à 1 mois selon accord/délai financement <i>Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation</i> <u>Accessibilité</u> Pour les personnes en situation de handicap merci de nous contacter</p>	



CONTENU - PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Accueil, règlement intérieur et consignes de sécurité (selon règles sanitaires)
- Présentation de l'organisme, du formateur(trice), de la formation, du/des participants : tour de table

Le cadre légal d'application :

- Comprendre la prévention : les responsabilités des employeurs, des salariés

La réglementation :

Tout conducteur d'engin de chantier doit avoir suivi une formation spécifique à la conduite du type d'engin qu'il sera amené à utiliser. Cette formation est rendue obligatoire par l'article R-4323-55 du code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 Décembre 1998 pris en application de cet article. Lors de cette formation, des apports théoriques relatifs à la réglementation et à la sécurité, ainsi qu'une mise en situation pratique sont dispensés.

Partie théorique :

- Réglementation : connaissances générales
- Technologies des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique - Stabilité
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Vérifications d'usage
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage

Partie pratique :

- Signalisation d'une zone de travail : le balisage
- La prise de poste et le contrôle des documents
- Conduite et manœuvres :
 - ✓ Adéquation
 - ✓ Mise en station
 - ✓ Elingage
 - ✓ Gestes de commandement
 - ✓ Prise et dépose de charges avec et sans visibilité
- Prise en mains de l'engin
- Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité
- Conduite depuis le sol avec télécommande
- La maintenance de premier niveau
- La revue documentaire d'un engin
- Opérations de fin de poste
 - ✓ Opérations d'entretien quotidien
 - ✓ Maintenance



Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation de la progression du participant tout au long de la formation par le formateur
- Passage d'un examen théorique (QCM)
- Examen pratique de manipulation d'en engin de chantier conforme à la R482 de sa catégorie

Version 3.01.2024